

Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Réunion d'information du 4 octobre 2023

Les textes de référence

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- **Circulaire du 12-02-2021 BO n°10 du 11-03-2021 (avec 8 annexes, uniquement les annexes 6,7 et 8 pour la VAEP)**

Objet de la rénovation du CAPPEI

- Mesures ouvrant l'accès au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive*
- accordant de plein droit le **CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)**.
 - et par la **voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle**

Deux modalités

- par la voie de l'examen
- par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)

Le CAPPEI


une même certification, trois modalités de préparation

Formation INSPE	Candidatures libres	VAEP
300h de formation	10 jours de formation	2 jours de formation
Désignation d'un tuteur	Pas de tuteur	Désignation d'un tuteur
Demande de départs en formation : vers février-mars 2023 (voir avec les DSDEN)	Réunion d'information sur l'accompagnement : 4 octobre 2023	
	<ul style="list-style-type: none"> • Candidature jusqu'au 10/10/2023 à 12h • Liste des sélectionnés pour suivre la formation : 16 octobre 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret 1 à télécharger à partir du 28/09/2023 • Dépôt du Livret 1 au plus tard le 19/10/2023 • Résultats de recevabilité le 1^{er} /12/2023 • Livret 2 à téléverser au plus tard le 16/02/2024
Inscriptions à l'examen via Cyclades du 4 décembre 2023 au 5 janvier 2024		

Trois modalités de préparation du CAPPEI, mais les mêmes attendus

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (connaissances pédagogiques et didactiques)
2. Un questionnement traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé ([voir Eduscol ici](#)) capable de promouvoir la notion d'accessibilité des apprentissages.
3. la capacité à se positionner nettement comme personne ressource, au service d'un collectif et en lien avec les partenaires de l'Education nationale

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (connaissances pédagogiques et didactiques)

Formation INSPE	Candidatures libres	VAEP
<p style="text-align: center;">épreuve 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - séquence pédagogique - entretien 		<p style="text-align: center;">questionnement à partir du dossier présenté</p>
<p>Attendus du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation - une réelle lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles - l'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves - la cohérence des réponses pédagogiques apportées - la mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages - la compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé. - la capacité à analyser la situation d'un élève, choisie et proposée par la commission - la capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagée - la capacité à définir les enjeux de l'école inclusive (se positionner déjà comme personne ressource) 		<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">En l'absence de séance, questionnement du candidat sur la notion de parcours d'élève, l'orientation, les plans de compensation, la mesure des progrès effectués par les élèves...</p>

2. Un questionnement traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé capable de promouvoir la notion d'accessibilité des apprentissages.

Formation INSPE	Candidatures libres	VAEP
<p style="text-align: center;">épreuve 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du dossier - entretien 		<p style="text-align: center;">questionnement à partir du dossier présenté</p>
<p>Attendus du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - questionnement traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé capable de promouvoir une école inclusive. - capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission - capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive. - capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury 		

3. la capacité se positionner nettement comme personne ressource, au service d'un collectif et en lien avec les partenaires de l'Education nationale

Formation INSPE	Candidatures libres	VAEP
<p style="text-align: center;">épreuve 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource - entretien 		<p style="text-align: center;">questionnement à partir du dossier présenté</p>
<p>Attendus du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité à sortir de la simple description d'une action menée en se positionnant nettement comme personne ressource - la connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...) - la capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements - La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données - l'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisées 		

Candidats libres et candidat à la VAEP, des modalités d'accompagnement distinctes

Pour les candidats libres

10 journées de formation mises en œuvre par l'École académique de la formation continue

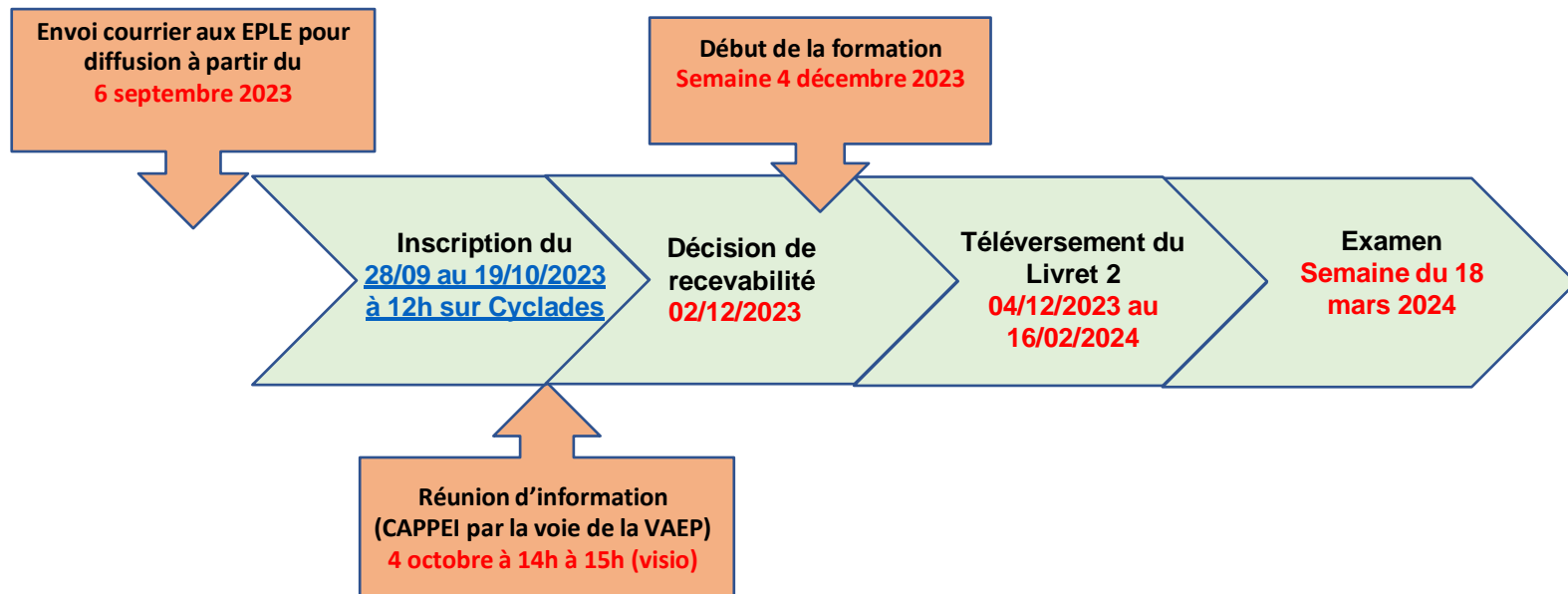
Dates	Modalités	Objectifs
J 1 : 15/11	Présentiel <i>Rectorat de Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les attendus de la certification • Identifier les enjeux éthiques et les dilemmes professionnels inhérents à l'éducation inclusive • Connaître le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé et dégager les concepts mis en jeu • Situer son action dans le parcours de l'élève
J 2 : 29/11	Présentiel <i>Rectorat de Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le concept de BEP actualisé • S'outiller pour analyser les difficultés • Identifier les besoins et construire des réponses adaptées
J 3 : 13/12	Distanciel	Maîtriser les concepts d'accessibilité et d'individualisation (dont compensation) dans le cadre de la personnalisation des parcours de formation
J 4 : 10/01	Présentiel <i>Rectorat de Bordeaux</i>	Concevoir et mettre en œuvre un environnement et des situations d'apprentissages accessibles
J 5 : 17/01	Distanciel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les attendus de l'épreuve • Dégager quelques invariants au niveau de la méthodologie pour la réalisation de l'écrit professionnel • Maîtriser les concepts d'autonomie et d'indépendance • Connaître les enjeux, les points de vigilance liés à ces concepts en regard du parcours • Identifier les leviers pour favoriser le développement de l'autonomie₁₀ et l'indépendance

10 journées de formation mises en œuvre par l'Ecole académique de la formation continue

Dates	Modalités	Objectifs
J 6 : 31/01	Distanciel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires pouvant intervenir auprès des élèves et leur cadre légal d'intervention • Identifier les invariants permettant de construire et de faire vivre un partenariat efficient pour le parcours de l'élève
J 7 : 07/02	Présentiel <i>Rectorat de Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les attendus de l'épreuve • Savoir mettre en œuvre des réponses individualisées pédagogiques adaptées aux besoins des élèves • Maîtriser les écrits professionnels attendus de l'enseignant spécialisé
J 8 : 06/03	Distanciel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les attendus de l'épreuve • Identifier les postures et positions de la personne ressource
J 9 : 20/03	Présentiel <i>DSDEN 33</i>	Améliorer les présentations (forme et fond) des épreuves 2, puis 3 en permettant aux candidats de s'entraîner à présenter et à répondre aux questions des auditeurs
J 10 : 03/04	Distanciel	<p>À déterminer courant à l'issue de la J8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour sur une ou plusieurs thématiques • Rôle et mission de l'ERH ? • Difficultés à expression comportementale ?

Pour les candidats choisissant la VAEP

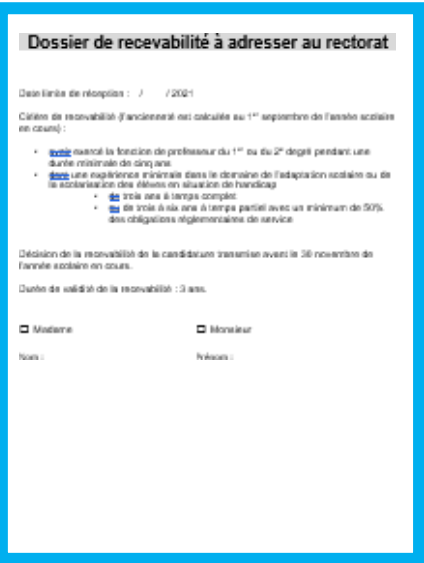
1. Rappel du parcours



2. À retenir

- Désignation d'un tuteur
- 2 jours de « guidance »
 - 6 décembre (Livret 2)
 - 7 février 2024 (entretien avec le jury)
- Livret 1 valable 3 ans, mais nécessité de s'inscrire aux examens pour tous via Cyclades

Composition du livret 1



1. Identité du candidat

Le candidat indique dans cette partie son identité et sa situation administrative

2. Parcours de formation

Les formations initiales et continues, les diplômes, concours et certifications administratives

3. Parcours professionnel

L'ensemble du parcours professionnel et en particulier les postes occupés en lien avec l'Ecole inclusive et la scolarisation des EBEP sont spécifiés. Il est possible, le cas échéant, d'indiquer des activités exercées comme bénévole

Recevabilité du livret 1

Il s'agit de vérifier que vous répondez aux conditions réglementaires

Condition pour présenter le CAPPEI par VAEP ?

Les candidats doivent justifier

- de **cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant**
- dont **trois ans à temps complet** dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Durée de trois ans portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.


Composition du livret 2

Recommandations

- un maximum de 3 activités significatives mises en œuvre pour scolariser des EBEP doivent être présentées et analysées
- Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent

Plan du dossier (J1)

1. Identification du candidat
2. CV
3. Introduction
4. Description des activités professionnelles choisies (objet du J1)
5. Récapitulatif du contenu du dossier
6. Déclaration sur l'honneur

 **ACADÉMIE
DE BORDEAUX**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Validation des acquis par la voie de
l'expérience professionnelle**

CAPPEI

Références :
Circulaire du 12/02/2021
« Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'éducation inclusive » ;
et son annexe n° 8
« Dossier de validation de la VAEP – Livret 2 »

Livret 2 : dossier de validation de la VAEP

Date limite de réception : 16 / 02 / 2024

Madame Monsieur

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Année scolaire d'obtention de la recevabilité de la demande : 20.../20.....

le tutorat

Comme pour les professeurs en formation CAPPEI, un accompagnement par un pair est proposé au candidat à la certification par la voie de la VAEP par un tuteur exerçant les missions d'enseignant spécialisé, titulaire en lien avec le contexte d'exercice du professeur.

Le tuteur :

- aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive. Il le conseille dans le choix de trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences.
- aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à utiliser à bon escient ressources disponibles relatives à la mise en œuvre de l'école inclusive (notamment celles référencées sur les sites institutionnels : Eduscol, Cap École inclusive, etc.).

l'examen



- CT ASH ou IEN ASH
- DASEN ou DAASEN ou IEN ou IA IPR ou IEN ET
- Enseignant spécialisé



L'entretien avec le jury est mené à partir du livret 2 élaboré par le candidat sur sa pratique professionnelle

- présentation: 15 mn
 - entretien: 45 mn
-
- Connaissance des modalités de scolarisation des ÉBEP
 - Prise en compte besoins des ÉBP
 - Rôle de personne-ressource
 - etc

Vous souhaitez passer le CAPPEI par la VAEP

- Vous téléchargez le livret 1 sur le site du rectorat (adresse ci-dessous) et le complétez manuellement <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-121699>
- Vous vous inscrivez dans Cyclades via le site du rectorat à l'adresse ci-dessus
- Vous téléversez les pièces justificatives et le livret 1 dans Cyclades
- La DEC étudie votre candidature (résultats de l'étude de recevabilité le 2 décembre)
- Si votre candidature est recevable, vous devrez téléverser votre livret 2 au plus tard le 16 février 2023

Vous souhaitez passer le CAPPEI – 3 épreuves

- Pour la formation, vous faites acte de candidature auprès des IEN école inclusive (pour le 1^{er} degré) ou auprès de poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr (pour le 2^e degré)
- Si vous recevez une réponse positive, vous êtes **automatiquement convoqué** pour les 10 jours de formation
- Vous vous inscrivez dans Cyclades via le site du rectorat et déposez vos pièces justificatives (**du 4 décembre au 5 janvier**)
- Vous déposez votre dossier pour l'épreuve 2 au plus tard le 5 avril (précisions sur ce dossier au cours de la formation des 10 jours)